

ENGAGEMENT 13 – GESTION RESPONSABLE DES BÉNÉVOLES ET DES VOLONTAIRES

Objectif N+4	1 programme d'actions* dédié à la gestion responsable des bénévoles et des volontaires			
Trajectoire proposée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	1	1	1	1

Cet engagement invite l'organisateur à mettre en place en interne une cellule de gestion des bénévoles et volontaires afin de s'assurer que les missions confiées aux uns et aux autres sont bien en adéquation avec leur rôle. Une gestion responsable des bénévoles et volontaires consiste notamment à :

- ne pas leur confier de missions clés, usuellement prises en charge par un salarié ;
- les impliquer selon un volume horaire adapté à leur âge et à la réglementation de droit commun applicable ;
- valoriser leur implication en les accompagnant notamment dans les démarches de reconnaissance des connaissances acquises (passeport bénévole, compte engagement citoyen, VAE...) ;
- leur proposer les formations nécessaires à la bonne réalisation de leur mission et au respect des objectifs de la Charte ;
- favoriser leur intégration au sein des équipes (temps collectifs pour partager leur expérience, création d'un réseau de bénévoles, etc.) ;
- rembourser les frais liés à leur engagement (contre justificatifs et selon les règles internes préalablement définies et acceptées) ;
- favoriser l'accès au bénévolat pour les personnes en situation de handicap ;
- favoriser l'engagement de bénévoles issus des zones de géographie prioritaire ;
- leur proposer des conditions d'accueil, et des outils conformes avec les engagements précités (ex : mise à disposition de gourdes réutilisables, etc.).

Il pourra être utile de garder le lien avec les différents bénévoles et/ou de les faire témoigner (article, vidéo, intervention dans des écoles, etc.) afin de les valoriser et ainsi contribuer à développer une culture de l'engagement.

Contribution aux ODD :

